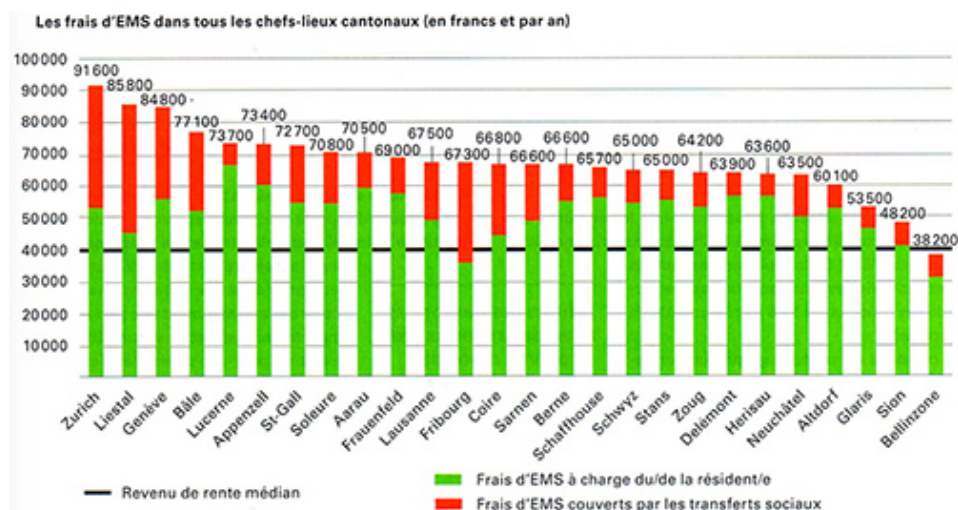


Les chiffres cantonaux des frais de pension dans les EMS

Dans la revue Curaviva 2/2020, l'article de Nora Meuli chiffre les grandes disparités cantonales des frais de séjour en EMS.

L'étude sur le «Revenu librement disponible des personnes âgées en Suisse» menée par la Haute école spécialisée du Nord-Ouest montre qu'un séjour annuel en EMS coûte 91'600 francs à Zurich et 38'200 francs à Bellinzone.



Un clic sur l'image pour l'agrandir

Ce graphique présente les frais de pension à charge d'une personne seule, avec un besoin en soins moyen et une situation financière médiane. Sa rente est ainsi de 39'600 francs par année et elle dispose d'une fortune de 137'300 francs. La ligne noire représente le revenu de la rente. Dans tous les chefs-lieux cantonaux, à l'exception de Bellinzone et Fribourg, les frais d'EMS facturés la dépassent, souvent largement.

Collaboratrice scientifique à la (FHNW), Nora Meuli rappelle que, même si les caisses maladie prennent en charge la majeure partie des coûts liés aux soins, les frais socio-hôtelières en EMS sont à la charge des personnes âgées. Les frais de séjour en EMS englobent souvent l'intégralité des prestations de retraite et, lorsque celles-ci ne suffisent pas, les résident-es doivent entamer leur fortune (partie verte au-dessus de la ligne noire).

La chercheuse précise : «En comparaison européenne, c'est en Suisse que la part payée directement par les résident-es est la plus élevée.» Pour une majorité de résident-es, le séjour en EMS s'apparente à un impôt implicite sur les successions. «Le message transmis par ce système est clair: il ne sert à rien d'épargner.» En savoir plus sur [l'étude](#)

Revue spécialisée [Curaviva](#), quatre parutions par an en français